

Jour de séance 52

le vendredi 8 juin 2012

9 h

Prière.

Est déposé et lu une première fois le projet de loi suivant :

par l'hon. P. Robichaud :

*69, Loi modifiant la Loi sur la délimitation des circonscriptions électorales et la représentation.*

Il est unanimement convenu qu'il soit ordonné que le projet de loi soit sur-le-champ lu une deuxième et troisième fois et qu'il soit réputé avoir été étudié en Comité plénier.

Est lu une deuxième fois le projet de loi suivant :

*69, Loi modifiant la Loi sur la délimitation des circonscriptions électorales et la représentation.*

Est lu une troisième fois le projet de loi suivant :

*69, Loi modifiant la Loi sur la délimitation des circonscriptions électorales et la représentation.*

Il est ordonné que ce projet de loi soit adopté.

L'hon. P. Robichaud, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre se forme en Comité plénier pour étudier les projets de loi 61, 66, 67 et 68.

La Chambre se forme en Comité plénier, sous la présidence de M. Urquhart.

La séance, suspendue à 12 h 32, reprend à 12 h 57.

Après un certain laps de temps, M. C. Landry assume la présidence du comité.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance. M. C. Landry, président du comité, demande au

président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et rapporte que le comité lui a enjoint de faire rapport des projets de loi suivants sans amendement :

66, *Loi modifiant la Loi sur le Conseil exécutif*;

67, *Loi modifiant la Loi de la taxe sur l'essence et les carburants*.

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de faire rapport du projet de loi suivant avec des amendements :

61, *Loi sur la prestation de services régionaux*.

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de demander à présenter un autre rapport.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

---

L'hon. P. Robichaud, appuyé par M. Fraser, propose ce qui suit :

il est résolu, avec le consentement unanime de la Chambre :

que les projets de loi d'initiative ministérielle dont sera encore saisi le Comité plénier à la levée de la séance le mardi 12 juin 2012 soient réputés avoir été étudiés et approuvés en Comité plénier et avoir fait l'objet d'un compte rendu ;

que la Chambre se réunisse à 9 h le mercredi 13 juin 2012 ;

que, après les affaires courantes le mercredi 13 juin 2012, la Chambre étudie en tant qu'affaire émanant de l'opposition le projet de loi 62, *Loi modifiant la Loi sur les municipalités*, pour le reste de la période d'étude du projet de loi, limitée à deux heures ;

que, après le vote à la deuxième lecture du projet de loi 62, la Chambre passe à la troisième lecture des projets de loi d'initiative ministérielle puis à la sanction royale.

---

Sur la motion de l'hon. P. Robichaud, appuyé par le premier ministre, il est résolu ce qui suit :

que l'Assemblée, à la levée de la séance le mercredi 13 juin 2012, s'ajourne au mardi 27 novembre 2012 à 11 heures, sauf que, si le président de l'Assemblée, après consultation du gouvernement, est

convaincu que, dans l'intérêt public, la Chambre doit se réunir plus tôt, il peut donner avis qu'il a acquis cette conviction, en indiquant la date de convocation de la Chambre, date à laquelle la Chambre se réunit et conduit ses travaux comme si elle avait été dûment ajournée à cette date ;

que, en cas d'empêchement du président par suite de maladie ou pour une autre cause, l'un ou l'autre des vice-présidents le supplée pour l'application du présent ordre.

---

La séance est levée à 13 h 55.

